

Département du Var

# VILLE DE SAINT CYR SUR MER

-----  
Arrondissement de  
TOULON

-----  
Canton de  
SAINT-CYR-SUR-MER

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2021- 05 - 12

Séance du 25 mai 2021

Diffusée en direct sur la chaine youtube  
de la Ville de Saint-Cyr-sur-Mer

\*\*\*\*\*

Nombre de Conseillers 33

En exercice : 33

Présents : 28

Représenté : 5

L'an deux mille vingt et un, le vingt-cinq mai,  
Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-CYR-SUR-MER  
réuni, en raison du contexte sanitaire, à l'Espace Provence,  
conformément à l'information préalable de Monsieur le Préfet du Var,  
sur la convocation et sous la présidence de Monsieur le Maire.

**OBJET :**

**Etaient présents :** Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire  
**Adjoints :** Mesdames GUIROU, SAMAT, VANPEE Messieurs  
CORDEIL, FERRARA, HERBAUT, JOANNON, LUCIANO.

**SITE NATURA 2000  
LA POINTE FAUCONNIERE**

**RENOUVELLEMENT  
DE CANDIDATURE  
DE LA COMMUNE  
DE SAINT-CYR-SUR-MER**

**PAR CONVENTION  
D'ANIMATION**

**Conseillers Municipaux :** Mesdames AIELLO Béatrice, BEAUDOIN  
Anne-Laure, GENEVOIS Laura, GIACALONE Sabine, GROC Cynthia,  
MONTLAUR Ambre, NEVIERE-MAESTRONI Mireille, ORSINI  
Christine, ROCHE-SANNA Corinne, Messieurs BAIXE Bruno,  
BERARD Alain, GUEGUEN Yannick, HOCQUET Dominique,  
LEPACHELET Jacques, OLIVIER Dominique, PAMELLE Yohann,  
PEYRARD Christian, ROCHE Jean-Paul, VALENTIN Jean-Michel.

**Etaient représentés :**

**Adjoint :** Madame Chrystelle GOHARD (procuration à Monsieur Louis  
FERRARA)

**Conseillers Municipaux :** Mesdames Laurene CATANI (procuration à  
Madame Andrée SAMAT), Helen ETCHANCHU (procuration à  
Monsieur Pascal CORDEIL), Astrid MANOUKIAN (procuration à  
Madame Cynthia GROC), Monsieur Yvan MAUBE (procuration à  
Monsieur Dominique HOCQUET).

<<<<>>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Yannick GUEGUEN, Secrétaire  
de séance.

Rapporteur : Monsieur Pascal CORDEIL

Accusé de réception en préfecture  
083-21830125-20210525-DEL20210512-DE  
Date de télétransmission : 27/05/2021  
Date de réception préfecture : 27/05/2021

La Ville de Saint-Cyr-sur-Mer est la structure animatrice du site Natura 2000 de La Pointe Fauconnière par conventions d'animation successives, depuis le 20 octobre 2011.

Afin de poursuivre l'animation du site Natura 2000, il est proposé à la Commune de Saint-Cyr-sur-Mer de reprendre la mission d'animation, en renouvelant la convention pour la période du 1er juillet 2021 au 30 juin 2024 (la délibération n° 2021.04.07 du 13 avril dernier portant prolongation de la convention est dès lors sans objet).

Compte tenu du contexte et des contraintes des calendriers des partenaires institutionnels de l'animation Natura 2000, le renouvellement de la convention pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2021 au 30 juin 2024 sera inscrit à l'ordre du jour du Comité de Pilotage qui se tiendra en juin 2021.

Le prochain Comité de Pilotage proposera donc officiellement la validation de la candidature de la Commune aux membres élus de ce Comité de Pilotage.

Cette mission d'animation permettra de conforter la politique municipale en faveur de la biodiversité, tout en tenant compte de l'ensemble des activités économiques et sociales présentes sur le site Natura 2000 La Pointe Fauconnière.

Le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITE**

Adopte l'exposé qui précède,

Approuve la candidature de la Commune de Saint-Cyr-sur-Mer, en tant que structure animatrice du site Natura 2000 La Pointe Fauconnière, pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2021 au 30 juin 2024

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette candidature et à l'animation du site Natura 2000 La Pointe Fauconnière.

Ainsi fait et délibéré

Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait conforme

Le Maire

*Signature électronique*

Philippe BARTHELEMY

Accusé de réception en préfecture 083-21830125-20210525-DEL20210512-DE Date de télétransmission : 27/05/2021 Date de réception préfecture : 27/05/2021
---